

JOSEPHINE AND CO

Règlement Sanitaire – Pension Familiale Canine (Sans Cage ni Chenil)

1. Principes généraux

La pension familiale accueille les chiens dans un environnement domestique, sans cage ni box, afin de garantir confort, sécurité et bien-être.

Chaque animal vit au sein du foyer, dans un cadre calme, propre et adapté.

2. Conditions d'admission

2.1. Vaccinations obligatoires

Les chiens doivent être à jour des vaccinations suivantes :

- CHPPi (maladie de Carré, hépatite, parvovirose, parainfluenza)
- Leptospirose
- Toux du chenil (Bordetella + parainfluenza) **fortement recommandée / obligatoire selon la région**
- Rage (si exigé par la réglementation locale)

Un carnet de santé ou passeport européen validé par un vétérinaire doit être présenté à l'entrée.

2.2. Traitements antiparasitaires

Le chien doit être traité contre :

- Les puces
- Les tiques
- Les parasites internes (vermifuge)

Le traitement doit dater de moins d'un mois ou être administré sur place avec accord du propriétaire.

2.3. État de santé

Ne sont pas acceptés :

- Les chiens présentant une maladie contagieuse
- Les animaux en convalescence post-opératoire sans autorisation vétérinaire
- Les femelles en chaleur (sauf accord préalable spécifique)

Le propriétaire s'engage à communiquer toute information de santé importante (allergies, traitement, fragilités, comportements à risques).

2.4. Conditions comportementales

La pension accueille des chiens :

- Sociables avec les humains
- Capables de cohabiter en groupe, en liberté
- Non agressifs envers les autres chiens

Une rencontre préalable peut être demandée.

3. Hygiène et entretien des locaux

3.1. Nettoyage quotidien

Les espaces de vie, intérieurs comme extérieurs, sont :

- Nettoyés chaque jour
- Désinfectés régulièrement avec des produits adaptés et non toxiques
- Maintenus exempts de sources de danger (objets coupants, plantes toxiques, déchets...)

3.2. Couchages et matériels

- Les paniers, couvertures, tapis et jouets sont lavés ou désinfectés entre chaque séjour.
- Les gamelles sont lavées tous les jours et entre chaque pensionnaire.

3.3. Gestion des déchets

Les excréments sont ramassés quotidiennement ..

4. Alimentation et eau

- L'eau fraîche est disponible **en permanence** dans plusieurs points de la maison et du jardin.
- L'alimentation est fournie par le propriétaire (pour éviter les troubles digestifs), sauf accord contraire.
- Les chiens sont nourris séparément si nécessaire pour éviter les conflits.

5. Sécurité et prévention des risques

5.1. Surveillance

La présence humaine est assurée en continu.

Les chiens ne sont **jamais laissés seuls sans surveillance prolongée**.

5.2. Espaces extérieurs

Les jardins et zones de sortie :

- Sont entièrement clôturés
- Ne contiennent aucune substance ou plante toxique
- Sont régulièrement contrôlés pour prévenir les fuites

5.3. Transport

Les chiens transportés en voiture doivent être attachés selon les normes de sécurité (harnais, ceinture ou caisse de transport).

6. Activités et bien-être

- Les chiens évoluent **en liberté** dans la maison, avec des zones de repos accessibles.
- Sorties quotidiennes, jeux et stimulation mentale sont assurés en fonction de l'âge et du physique.
- Aucun chien n'est soumis à des contraintes physiques inadaptées.

7. Gestion des urgences

En cas d'accident ou de maladie :

- La pension contacte immédiatement le propriétaire ;
- Si nécessaire, l'animal est conduit chez le **vétérinaire référent du propriétaire** ou, à défaut, chez celui de la pension ;
- Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire.

Un numéro de contact d'urgence doit être fourni.

8. Responsabilités du propriétaire

Le propriétaire s'engage à :

- Fournir un chien en bon état de santé et bien sociabilisé ;
 - Transmettre toutes les informations nécessaires au bien-être de son animal ;
 - Fournir nourriture, traitement si besoin, matériel personnel (couverture, jouets...) ;
 - Être joignable durant toute la durée du séjour.
-

9. Responsabilités de la pension

La pension s'engage à :

- Assurer une surveillance attentive ;
 - Garantir un cadre propre, sûr et familial ;
 - Respecter les besoins physiologiques et émotionnels des chiens ;
 - Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité prévus dans ce règlement.
-

10. Acceptation du règlement

Tout dépôt d'un chien implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement sanitaire.